



R É S E A U 11

SYNDICAT MIXTE  
RÉSEAU SOLIDARITÉ EAU 11 

APPEL A PROJETS  
« SENSIBILISATION A LA PROTECTION DE LA  
RESSOURCE EN EAU »  
- NOTE DE CADRAGE -



Année 2024

RéSeau11

Hôtel du Département de l'Aude - Allée Raymond Courrière - 11855 CARCASSONNE Cedex 9  
04 68 11 81 85 / [administration@reseau11.fr](mailto:administration@reseau11.fr) / [www.reseau11.fr](http://www.reseau11.fr)

## SOMMAIRE

<i>Préambule</i> .....	3
<b>I. Présentation générale de RéSeau11</b> .....	4
1. Rôle et missions .....	4
2. Adhérents .....	5
3. Périmètre .....	5
<b>II. Objectifs de l'appel à projets</b> .....	6
<b>III. A qui s'adresse cet appel à projet ?</b> .....	6
<b>IV. Quels sont les projets éligibles ?</b> .....	6
1. Territoires éligibles .....	6
2. Les types de projets .....	11
3. Approches possibles .....	11
4. Formats possibles .....	11
5. Public ciblé .....	11
6. Calendriers des actions .....	12
<b>V. Pour quelle dotation ?</b> .....	12
<b>VI. Quelles dépenses éligibles ?</b> .....	12
<b>VII. Quelles sont les pièces à fournir ?</b> .....	12
<b>VIII. Critères de sélection</b> .....	13
<b>IX. Calendrier et modalités de participation</b> .....	13
1. Calendrier .....	13
2. Candidature .....	13
<b>X. Modalités de versement de la subvention</b> .....	13



## Préambule

Ces dernières années, et en particulier les années 2022 et 2023, ont été marquées par d'importants épisodes de sécheresse, qui ont touché non seulement nos territoires, mais bien au-delà.

Avec les faibles pluies des périodes hivernales, et les fortes chaleurs qui ont suivi lors des périodes estivales, la sécheresse s'est installée sur une large partie du pourtour méditerranéen.

Tout un chacun, dans ses activités respectives, dans son quotidien, a dû fournir, et doit encore fournir des efforts afin de limiter les prélèvements, son utilisation de l'eau et préserver ainsi la ressource en eau.

La ressource en eau destinée à l'eau potable fait ainsi l'objet de la plus grande vigilance par les équipes de RéSeau11 : les débits des sources et la piézométrie des nappes d'eau souterraines sont, par exemple, des éléments suivis en temps réel.

Il convient de rester raisonnable et vigilant sur l'utilisation de l'eau car les répercussions sur les sources et les nappes ne sont jamais immédiates mais peuvent prendre plusieurs mois.

A ces risques quantitatifs s'ajoutent également les enjeux qualitatifs de l'eau. En effet, RéSeau11 s'engage au quotidien dans des actions en matière de préservation de la ressource en eau et de reconquête de la qualité de l'eau de certains captages : mise en place des périmètres de protection, suivi qualité de l'eau, et animation dédiée à la réduction des pollutions diffuses (pesticides en particulier).

C'est à ce titre que le Syndicat Mixte RéSeau11, conscient des impacts du changement climatique sur la ressource en eau et des risques quantitatifs et qualitatifs associés, souhaite permettre à des acteurs de son territoire (collectivités, associations, établissements scolaires, ...) de **s'engager dans des opérations de sensibilisation à la protection de la ressource en eau avec une mise en perspective du local à l'international.**



# I. Présentation générale de RéSeau11

---

## 1. Rôle et missions

Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Syndicat Mixte Réseau Solidarité eau 11 dit « RéSeau11 » est un syndicat à la carte qui exerce des compétences et missions obligatoires relatives à la « Protection de la ressource en eau », ainsi que des compétences et missions optionnelles concernant la « Production et le transport d'eau potable ».

A ce titre, **RéSeau11** propose auprès de ses adhérents les missions suivantes :

### 💧 *Protection des points de prélèvement d'eau*

Le syndicat RéSeau11 exerce la compétence relative à la protection des points de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer l'alimentation des services de distribution d'eau potable de ses adhérents.

Au titre de cette compétence, le syndicat est notamment chargé de mener les missions suivantes :

- régularisation administrative des captages existants : mise en place et suivi des périmètres de protection des ressources existantes et à venir,
- protection des aires d'alimentation des captages prioritaires : suivi des études, élaboration et animation des programmes d'actions visant à réduire l'impact des pesticides et des nitrates sur les ressources,
- suivi qualité de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable : mise en place de prélèvements et analyses de la qualité en eaux superficielles et souterraines,
- suivi quantitatif de la ressource destinée à l'alimentation en eau potable : mise en place et suivi des réseaux piézométriques,
- connaissance et recherche de nouvelles ressources,
- assistance aux communes dans le cadre des procédures de régularisation administrative des captages d'eau potable,
- élaboration d'études stratégiques : schémas directeurs d'alimentation en eau potable, schémas de sécurisation de l'alimentation en eau potable, études globales.

### 💧 *Production et transport d'eau potable*

Les adhérents peuvent transférer les compétences et missions afférentes à la production et au transport d'eau potable.

Ce transfert porte sur les compétences suivantes : le prélèvement par captage, pompage ou dérivation, le traitement, le transport, le stockage d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer l'alimentation des services de distribution d'eau potable de sa commune ou de celles au titre desquelles ils adhèrent.



## 2. Adhérents

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les adhérents au syndicat RéSeau11 sont :

### ◆ 3 intercommunalités :

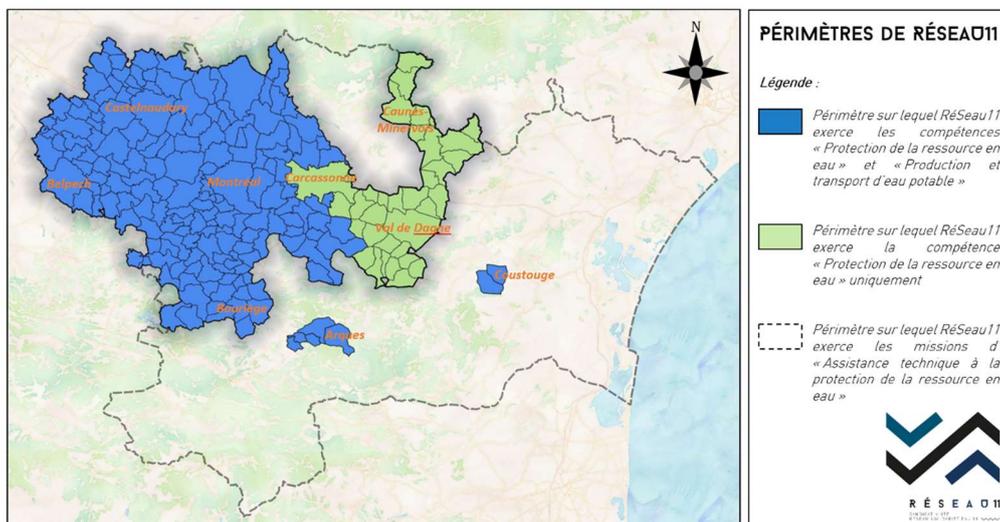
- Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo, pour une partie de son territoire,
- Communauté de communes Piège Lauragais Malepère, pour l'intégralité de son territoire,
- Communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois, pour l'intégralité de son territoire.

### ◆ 64 communes :

- Sur le territoire de la CC de la Montagne Noire : Brousses et Villaret, Fontiers-Cabardès, Fraisse-Cabardès, Saint Denis, Saissac, Lacombe
- Sur le territoire de la CC du Limouxin : Ajac, Alaigne, Arques, Bellegarde-du-Razès, Belvèze du Razès, Bouriège, Bourigeole, Brugairolles, Cailhau, Cailhavel, Cambieure, Cassaignes, Castelreng, Coustaussa, Donazac, Escueillens-et-Saint-Just-De-Béleugard, Gaja-et-Villedieu, Gramazie, La Bezole, La Courtète, La Digne-d'Amont, La Digne-d'Aval, La Serpent, Lignairolles, Loupia, Magrie, Malras, Malvies, Mazerolles-du-Razès, Montgradail, Monthaut, Pauligne, Peyrolles, Pomy, Roquetaillade-et-Conilhac, Routier, Saint-Couat-du-Razès, Saint Martin de Villeréglan, Signalens, Serres, Turreilles, Villarzel du Razès, Villebazy, Villelongue-d'Aude, Lauraguel, Saint-Hilaire, Ladern-Sur-Lauquet
- Sur le territoire de la CC des Pyrénées Audoises : Chalabre, Corbières, Courtauly, Montjardin, Peyrefitte du Razès, Saint-Benoît, Val de Lambronne
- Sur le territoire de la CC Région Lézignanaise Corbières Minervois : Coustouge, Jonquières
- Sur le territoire de la CC de Mirepoix (Ariège) : Moulin-Neuf, Roumengoux

### ◆ Département de l'Aude

## 3. Périmètre



Périmètre de RéSeau11 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## II. Objectifs de l'appel à projets

---

Le présent appel à projets offre la possibilité aux candidats de réaliser des **projets de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le périmètre de RéSeau11**. Les sujets aborderont en particulier la protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable de la population avec **une approche locale mais aussi internationale**.

## III. A qui s'adresse cet appel à projet ?

---

Les **collectivités territoriales**, les **associations de sensibilisation** à l'eau et à l'environnement et les **établissements scolaires** peuvent candidater à cet appel à projet.

## IV. Quels sont les projets éligibles ?

---

### 1. Territoires éligibles

Les actions de sensibilisation proposées dans le cadre du présent appel à projets, devront être menées sur le **périmètre de RéSeau11**.

Une **priorisation des projets** pourra être réalisée en fonction des sous-périmètres d'actions ci-dessous :

- priorité 1 : périmètre sur lequel RéSeau11 exerce les compétences « Protection de la Ressource en Eau » et « Production et transport d'eau potable » *(cf. liste ci-dessous)*,
- priorité 2 : périmètre sur lequel RéSeau11 exerce les compétences « Protection de la Ressource en Eau » *(cf. liste ci-dessous)*,
- priorité 3 : périmètre sur lequel RéSeau11 exerce les missions d'« Assistance technique à la protection de la ressource en eau ». *(cf. liste ci-dessous)*.

La carte des différents périmètres de compétence de RéSeau11 est présentée au I.3.



**Priorité 1 : Liste des communes sur lesquelles RéSeau11 exerce les compétences « Protection de la Ressource en Eau » et « Production et transport d'eau potable »**

1	AIROUX	51	FRAISSE-CABARDES	101	MONTMAUR	151	SOUILHE
2	AJAC	52	GAJA-ET-VILLEDIEU	102	MONTOLIEU	152	SOUPEX
3	ALAIGNE	53	GAJA-LA-SELVE	103	MONTREAL	153	TOURREILLES
4	ALAIRAC	54	GENERVILLE	104	MOUSSOULENS	154	TREVILLE
5	ALZONNE	55	GOURVIEILLE	105	ORSANS	155	VENTENAC-CABARDES
6	ARAGON	56	GRAMAZIE	106	PAULIGNE	156	VERDUN-EN-LAURAGAIS
7	ARQUES	57	GUEYTES-ET-LABASTIDE	107	PAYRA-SUR-L'HERS	157	VERZEILLE
8	ARZENS	58	HOUNOUX	108	PECHARIC-ET-LE-PY	158	VILLARZEL-DU-RAZES
9	BARAIGNE	59	ISSEL	109	PECH-LUNA	159	VILLASAVARY
10	BELFLOU	60	JONQUIERES	110	PENNAUTIER	160	VILLAUTOU
11	BELLEGARDE-DU-RAZES	61	LA BEZOLE	111	PEXIORA	161	VILLEBAZY
12	BELPECH	62	LA CASSAIGNE	112	PEYREFITTE-DU-RAZES	162	VILLEFLOURE
13	BELVEZE-DU-RAZES	63	LA COURTETE	113	PEYREFITTE-SUR-L'HERS	163	VILLEGAILHENC
14	BOURIEGE	64	LA DIGNE-D'AMONT	114	PEYRENS	164	VILLELONGUE-D'AUDE
15	BOURIGEOLE	65	LA DIGNE-D'AVALE	115	PEYROLLES	165	VILLEMAGNE
16	BRAM	66	LA FORCE	116	PEZENS	166	VILLEMUSTAUSOU
17	BREZILHAC	67	LA LOUVIERE-LAURAGAIS	117	PLAIGNE	167	VILLENEUVE-LA-COMPTAL
18	BROUSSES-ET-VILLARET	68	LA POMAREDE	118	PLAVILLA	168	VILLENEUVE-LES-MONTREAL
19	BRUGAIROLLES	69	LA SERPENT	119	POMAS	169	VILLEPINTE
20	CAHUZAC	70	LABASTIDE-D'ANJOU	120	POMY	170	VILLESEQUELANDE
21	CAILHAU	71	LABECEDE-LAURAGAIS	121	PREIXAN	171	VILLESISCLE
22	CAILHAVAL	72	LACOMBE	122	PUGINIER	172	VILLESPIY
23	CAMBIEURE	73	LADERN-SUR-LAUQUET	123	RAISSAC-SUR-LAMPY		
24	CARLIPA	74	LAFAGE	124	RIBOUISSE		
25	CASSAIGNES	75	LASBORDES	125	RICAUD		
26	CASTELNAUDARY	76	LASSERRE-DE-PROUILLE	126	ROQUETAILLADE		
27	CASTELRENG	77	LAURABUC-ET-MIREVAL	127	ROUFFIAC-D'AUDE		
28	CAUDEVAL	78	LAURAC	128	ROULLENS		
29	CAUX-ET-SAUZENS	79	LAURAGUEL	129	ROUTIER		
30	CAVANAC	80	LAVALETTE	130	SAINT-AMANS		
31	CAZALRENOUX	81	LES CASSES	131	SAINT-BENOIT		
32	CAZILHAC	82	LEUC	132	SAINT-COUAT-DU-RAZES		
33	CENNE-MONESTIES	83	LIGNAIROLLES	133	SAINT-DENIS		
34	CHALABRE	84	LOUPIA	134	SAINTE-CAMELLE		
35	CONILHAC-DE-LA-MONTAGNE	85	MAGRIE	135	SAINTE-EULALIE		
36	CORBIERES	86	MALRAS	136	SAINT-GAUDERIC		
37	COUFFOULENS	87	MALVIES	137	SAINT-HILAIRE		



38	COURTAULY	88	MARQUEIN	138	SAINT-JULIEN-DE-BRIOLA
39	COUSTAUSSA	89	MAS-SAINTES-PUELLES	139	SAINT-MARTIN-DE-VILLEREGLAN
40	COUSTOUGE	90	MAYREVILLE	140	SAINT-MARTIN-LALANDE
41	CUMIES	91	MAZEROLLES-DU-RAZES	141	SAINT-MARTIN-LE-VIEIL
42	DONAZAC	92	MEZERVILLE	142	SAINT-MICHEL-DE-LANES
43	ESCUEILLEN-ET-SAINT-JUST-DE-BELEGARD	93	MOLANDIER	143	SAINT-PAPOUL
44	FAJAC-LA-RELENQUE	94	MOLLEVILLE	144	SAINT-PAULET
45	FANJEUX	95	MONTAURIOL	145	SAINT-SERNIN
46	FENDEILLE	96	MONTCLAR	146	SAISSAC
47	FENOUILLET-DU-RAZES	97	MONTFERRAND	147	SALLES-SUR-L'HERS
48	FERRAN	98	MONTGRADAIL	148	SEIGNALENS
49	FONTERS-DU-RAZES	99	MONTHAUT	149	SERRES
50	FONTIERS-CABARDES	100	MONTJARDIN	150	SOUILHANELS



Priorité 2 : Liste des communes sur lesquelles RéSeau11 exerce la compétence« Protection de la Ressource en Eau » uniquement

1	ARQUETTES-EN-VAL
2	AZILLE
3	BARBAIRA
4	BERRIAC
5	BLOMAC
6	CAPENDU
7	CARCASSONNE
8	CAUNES-MINERVOIS
9	CAUNETTES-EN-VAL
10	CITOU
11	COMIGNE
12	DOUZENS
13	FAJAC-EN-VAL
14	FLOURE
15	FONTIÈS-D'AUDE
16	LA REDORTE
17	LABASTIDE-EN-VAL
18	LESPINASSIÈRE
19	MAS-DES-COURS
20	MAYRONNES
21	MONTIRAT
22	MONZE
23	PALAJA
24	PÉPIEUX
25	PEYRIAC-MINERVOIS
26	PUICHÉRIC
27	RIEUX-EN-VAL
28	RIEUX-MINERVOIS
29	SERVIÈS-EN-VAL
30	TAURIZE
31	TRAUSSE
32	VAL-DE-DAGNE
33	VILLAR-EN-VAL
34	VILLESÈQUELANDE
35	VILLETRITOULS



Priorité 3 : Liste des communes sur lesquelles RéSeau11 exerce les missions d'« Assistance technique à la protection de la ressource en eau »

1	ALBAS	26	CUBIERES-SUR-CINOBLE	51	LAROQUE DE FA	76	ROQUEFORT-DE-SAULT
2	ALBIERES	27	CUCUGNAN	52	BOUSQUET	77	ROUFFIAC-DES-CORBIERES
3	ARGENS-MINERVOIS	28	DAVEJEAN	53	LUC-SUR-ORBIEU	78	SAINT-JEAN-DE-BARROU
4	ARQUES	29	DUILHAC-SOUS-PEYREPERTUSE	54	MAISONS	79	SAINT-JEAN-DE-PARACOL
5	ARTIGUES	30	DURBAN-CORBIERES	55	MASSAC	80	SAINT-LAURENT-DE-LA-CABRERISSE
6	AUNAT	31	EMBRES-ET-CASTELMAURE	56	MAZUBY	81	SAINT-LOUIS-ET-PARAHOU
7	AURIAC	32	ESPEZEL	57	MERIAL	82	SAINT-MARTIN-DES-PUITS
8	BELCAIRE	33	FELINES-TERMENES	58	MONTBRUN-DES-CORBIERES	83	SALSIGNE
9	BELFORT-SUR-REBENTY	34	FESTES-ET-SAINT-ANDRE	59	MONTGAILLARD	84	SALVEZINES
10	BESSEDE-DE-SAULT	35	FEUILLA	60	MONTJOI	85	SERRES
11	BOUISSE	36	FONTJONCOUSE	61	MOUTHOMET	86	SOUGRAIGNE
12	BOUTENAC	37	FOURTOU	62	MOUX	87	SOULATGE
13	BOURIEGE	38	FRAISSE-DES-CORBIERES	63	NIORT-DE-SAULT	88	TALAIRAN
14	BUGARACH	39	GINCLA	64	ORNAISONS	89	TERMES
15	CAMPLONG-D'AUDE	40	GRANES	65	PADERN	90	THEZAN-DES-CORBIERES
16	CAMURAC	41	GREFFEIL	66	PALAIRAC	91	TOUROUZELLE
17	CANET D'AUDE	42	HOMPS	67	PARAZA	92	TREZIERS
18	CASCASTEL-DES-CORBIERES	43	JONQUIERES	68	PAZIOLS	93	TUCHAN
19	CASSAIGNES	44	JOUCOU	69	PEYROLLES	94	VAL-DU-FABY
20	CHALABRE	45	FAJOLLE	70	QUIRBAJOU	95	VALMIGERE
21	CLERMONT-SUR-LAUQUET	46	SERPENT (LA)	71	RENNES-LE-CHATEAU	96	VERAZA
22	COMUS	47	LADERN-SUR-LAUQUET	72	RENNES-LES-BAINS	97	VIGNEVIEILLE
23	COUDONS	48	LAGRASSE	73	RIBAUTE	98	VILLANIERE
24	COUNOZOULS	49	LAIRIERE	74	RODOME	99	VILLARDEBELLE
25	CRUSCADES	50	LANET	75	ROQUECOURBE-MINERVOIS	100	VILLENEUVE-LES-CORBIERES



## 2. Les types de projets

Les candidats sont invités à présenter des actions de sensibilisation et de porté à connaissance sur les sujets suivants :

- le **petit cycle de l'eau**, avec un focus sur l'eau potable, et les enjeux associés,
- la **fragilité de la ressource en eau** destinée à l'alimentation en eau potable face aux enjeux qualitatifs (pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates notamment) et quantitatifs,
- l'**impact du changement climatique** sur la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau,
- le **partage de la ressource en eau**, avec un focus sur l'usage eau potable
- les **enjeux de l'eau à l'échelle mondiale**,
- des retours d'expériences d'actions de **coopération internationale**.

Une mise en perspective du local à l'international, avec des exemples concrets de problématiques de ressources en eau, dans l'Aude mais aussi dans des pays du Sud, montrant que les solutions envisageables nécessitent dans tous les cas des mécanismes de solidarité pour être gérables.

## 3. Approches possibles

Les animations envisagées par les porteurs de projet peuvent faire l'objet de différentes approches, à savoir (liste non exhaustive) :

- scientifique,
- naturaliste,
- artistique,
- économique,
- solidaire...

## 4. Formats possibles

Les animations peuvent se présenter sous différents formats (liste non exhaustive) :

- conférences-débats,
- interventions d'experts,
- projections,
- expositions,
- ateliers,
- animations scolaires,
- visites de sites,
- randonnées-découverte,
- spectacle vivant...

## 5. Public ciblé

Les actions de sensibilisation proposées pourront s'adresser à différents publics : scolaires, grand public, élus...



## 6. Calendriers des actions

Les actions de sensibilisation pourront s'étaler de septembre 2024 à septembre 2025.

## V. Pour quelle dotation ?

---

L'aide sera attribuée par le syndicat mixte RéSeau11 après une instruction collective des dossiers.

RéSeau11 consacre une enveloppe globale de **12 000 €** à cet appel à projets, pouvant être répartie sur plusieurs projets et structures porteuses.

Pour chaque projet, au maximum 70 % de l'assiette éligible peut être retenue. Les 30% restants seront à la charge du porteur du projet.

## VI. Quelles dépenses éligibles ?

---

Seules les charges supportées directement par le porteur de projet sont éligibles.

Les charges éligibles sont les suivantes :

- temps de travail dédié aux actions de sensibilisation proposées,
- matériels et fournitures,
- frais de création et de diffusion,
- frais de missions associés (incluant frais de transport scolaire par exemple),
- frais divers associés.

Sont exclues du champ de cet appel à projets :

- les charges sans objet direct avec les objectifs de l'appel à projets,
- les charges ne faisant l'objet d'aucune estimation prévisionnelle justifiée.

## VII. Quelles sont les pièces à fournir ?

---

1. Lettre de candidature adressée au Président de RéSeau11
2. Formulaire de candidature
3. Carte de localisation du projet
4. Cadre logique (annexe)
5. Chronogramme des activités - planning prévisionnel (annexe)
6. Budget prévisionnel (annexe)
7. RIB
8. Fiche SIRENE de la structure porteuse



## Annexes particulières aux associations :

9. Attestation (annexe)
10. Statuts
11. Derniers comptes annuels approuvés ou n° d'identification au répertoire national des associations (RNA) (ou à défaut n° de récépissé en préfecture)
12. Dernier budget de l'association
13. Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale

## VIII. Critères de sélection

---

Les projets seront notamment évalués sur la base des critères suivants :

- Localisation et répartition sur le périmètre des animations proposées,
- Qualité des thèmes abordés, leur cohérence avec les enjeux du territoire et leurs références à des exemples locaux,
- Cohérence et importance du public destinataire des animations,
- Planning de réalisation.

## IX. Calendrier et modalités de participation

---

### 1. Calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures : 1<sup>er</sup> juillet 2024
- Notification des projets retenus / non retenus : mi-juillet 2024
- Modalités de contractualisation : fin juillet 2024

### 2. Candidature

Les projets de candidature, dûment complétés et signés, sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : [administration@reseau11.fr](mailto:administration@reseau11.fr)

## X. Modalités de versement de la subvention

---

Le versement de la subvention attribuée s'effectue selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 50% du montant total attribué sera versé après réception du formulaire de demande d'acompte au démarrage du projet, signé du représentant légal ou de son mandataire dûment désigné. Le formulaire de demande de paiement sera transmis au soumissionnaire lors de l'attribution.
- Le solde de 50% du montant d'aide est versé sur justificatifs (rapports des opérations réalisées, bilan des dépenses visées par le trésorier-comptable de la structure porteuse).



## En savoir plus

---

☞ Dossier de candidature disponible sur le site internet de RéSeau11 :  
<https://reseau11.com/reseau11/appel-a-projets/>

☞ Contact auprès RéSeau11 pour tout renseignement complémentaire :

**RéSeau11**  
Hôtel du Département de l'Aude  
Allée Raymond Courrière  
11855 CARCASSONNE Cedex 9

### Référents :

Lorie VAQUIE – Tel : 04 68 11 65 05 / 06 49 18 11 05

Nicolas SANMARTIN - Tel : 04 68 11 81 85 / 06 73 21 72 40

